

## F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

ÉCO : 474882

Date de révision : 12/01/2016

Rév. 0

### RUBRIQUE 1. ----- IDENTIFICATION DU PRODUIT -----

Inova Diagnostics, Inc.  
9900 Old Grove Road  
San Diego, CA 92131 États-Unis  
Numéro de téléphone pour informations générales : +1-858-586-9900  
Numéros d'appel d'urgence

États-Unis, Canada : +1-800-424-9300

Autres pays : +1-703-527-3887

RÉF. CATALOGUE : 701354

**NOM : QUANTA Flash® Calprotectin Extraction Buffer**

**UTILISATION :** QUANT Flash Calprotectin Extraction Buffer est destiné à être utilisé avec les réactifs QUANTA Flash Calprotectin comme solution d'extraction d'échantillon.

### RUBRIQUE 2. ----- IDENTIFICATION DES DANGERS-----

Récapitulatif

**Dangers selon l'Agence fédérale d'hygiène et de sécurité du travail des États-Unis (OSHA)**

Aucun danger connu selon l'OSHA.

**Classification SGH**

Irritant pour les yeux (catégorie 2A), H319

Pour connaître le texte des phrases H citées dans cette rubrique, consulter la Rubrique 16.

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris mentions de prudence**



Pictogramme :

Terme d'avertissement : Avertissement

**Mention(s) de danger**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique en cas d'inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de prudence**

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Dangers non classés ailleurs (DNCA) ou non couverts par le SGH**

Aucune

**Effets potentiels sur la santé**

Inhalation : Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Peau :** Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation cutanée. Laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin.

**Yeux :** Provoque une irritation oculaire. Rincer les yeux à l'eau par précaution.

**Ingestion :** Peut être nocif en cas d'ingestion. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

**Produits d'origine humaine :** Aucun identifié.

**REMARQUE :** Les données relatives aux risques physiques et sanitaires n'ont pas encore été établies pour ce produit. Les données physiques et sanitaires indiquées se basent sur une évaluation des résultats disponibles pour les composants purs et sur la concentration de ces derniers dans le produit.

**Système NFPA (États-Unis) :** SANTÉ = 2, INFLAMMABILITÉ = 0, RÉACTIVITÉ = 0

**HMIS :** SANTÉ = 2, INFLAMMABILITÉ = 0, DANGERS PHYSIQUES = 0

#### RUBRIQUE 3. ----- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS-----

##### Composant

**REMARQUE :** Réf. = Référence produit

Réf. 501354, QUANTA Flash Calprotectin Extraction Buffer (2.5 X), 2 bouteilles de solution tampon non contenant une quantité non dangereuse inférieure à (<) 0,0015 % de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300), n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6, quantité inférieure à (<) 10 % d'acide citrique, n° de registre CAS 77-92-9, n° EINECS 201-069-1 et quantité inférieure à (<) 1,0 % de chlorure de calcium, n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8.

#### RUBRIQUE 4. ----- DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS-----

##### Avis général

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données au médecin en présence. Sortir de la zone dangereuse.

##### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau (au moins pendant 20 minutes), en maintenant les paupières ouvertes et contacter le spécialiste pour examen. Ne pas se frotter les yeux et les laisser fermer. Tout reste de liquide éventuel doit être apporté au médecin.

##### Contact cutané

Retirer les vêtements contaminés : ils doivent être lavés avant d'être réutilisés. Rincer immédiatement et abondamment (pendant au moins 15 minutes) à l'eau et au savon antiseptique toutes les parties du corps en contact avec le produit, même en cas de suspicion seulement.

Si la peau est lésée, induire un saignement et désinfecter à l'aide d'un produit adapté. Si les membranes muqueuses sont touchées, les laver immédiatement et abondamment à l'eau, puis consulter un médecin. Tout reste de liquide éventuel doit être apporté au médecin.

##### Ingestion

**CONSULTER UN MÉDECIN.** Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau à la victime et la garder détendue jusqu'à l'arrivée du médecin. Conserver tout résidu éventuel de liquide ingéré et le remettre au médecin.

##### Inhalation

Bien que cela soit peu probable dans le cadre d'une utilisation normale, vous pouvez être exposé à une situation nécessitant le recours aux premiers secours en cas d'impondérable entraînant l'inhalation de la solution. Déplacer la victime dans un lieu frais et aéré. Si la personne se sent mal, consulter un médecin immédiatement.

##### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la rubrique 11.

##### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

## RUBRIQUE 5. ----- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE -----

**Préparation ininflammable.**

### **Moyens d'extinction**

Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux matières stockées à proximité immédiate, par exemple un agent chimique sec, du dioxyde de carbone, ou des poussières chimiques. NE PAS utiliser un jet d'eau direct.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Gaz de chlorure d'hydrogène, oxyde de calcium. Éviter de respirer les vapeurs. Le contact avec les métaux peut former de l'hydrogène gazeux (risque d'explosion).

### **Procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

## RUBRIQUE 6. --- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL ---

### **Après un déversement**

Pour éviter toute exposition, porter des équipements de protection individuelle (EPI) tels que des gants, des verres de sécurité et des lunettes de protection. Se reporter à la Rubrique 8. absorber les déversements avec des matières absorbantes inertes et les placer dans un récipient adapté. Ne pas laisser le produit se déverser dans les canalisations. Pour connaître la procédure correcte d'élimination, consulter la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7. ----- MANIPULATION ET STOCKAGE -----

### **Manipulation**

Éviter l'inhalation de vapeur ou de buée. Respecter les précautions normales de manipulation des substances chimiques. Consulter la rubrique 2. Laver la zone affectée après manipulation.

### **Stockage**

Garder les conteneurs bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver au sec dans une zone de stockage bien aérée (entre 2 et 8 °C). Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Sensible à l'humidité. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. Les récipients ouverts doivent être bien refermés et conservés à la verticale pour éviter toute fuite. Protéger de tout dommage physique.

## RUBRIQUE 8. ---- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE ----

Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **Protection respiratoire**

Lorsque l'évaluation des risques indique que des appareils respiratoires à purification d'air sont adaptés, utiliser un appareil respiratoire à masque facial complet et une combinaison multi-usage (États-Unis) ou des cartouches pour appareils respiratoires de type ABEK (EN 14387) comme systèmes de secours aux mesures d'ingénierie. Si l'appareil respiratoire constitue le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire à masque facial complet. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et CEN (Europe).

### **Protection oculaire**

Lunettes de sécurité avec écran latéral conformément à EN 166. utiliser des équipements de protection oculaire testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et EN 166 (Europe).

### **Protection des mains**

porter des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique adaptée de retrait des gants (sans toucher leur surface extérieure) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Après usage, jeter les gants contaminés en accord avec les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

### **Protection de la peau et du corps**

Vêtements imperméables ; un équipement de protection complet doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail concerné. porter des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique adaptée de retrait des

gants (sans toucher leur surface extérieure) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Après usage, jeter les gants contaminés en accord avec les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

**Mesures d'hygiène**

Manipuler en accord avec les bonnes pratiques industrielles relatives à l'hygiène et à la sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas laisser le produit se déverser dans les canalisations.

Conseiller l'utilisation de pipettes de sécurité.

**RUBRIQUE 9. ----- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES -----**

Aspect : QUANTA Flash Calprotectin Extraction Buffer (2,5 X) : liquide incolore

Odeur : les solutions sont inodores.

Seuil d'odeur : S/O

pH à 20 °C : 7,9 – 8,1

Point d'ébullition : S/O

Point de fusion : S/O

Point d'éclair : S/O

Taux d'évaporation : S/O

Inflammabilité (solide, gaz) : S/O

Limites d'inflammabilité et d'explosion supérieures et inférieures : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Limites d'explosivité : S/O

Pression de vapeur : S/O

Densité de vapeur : S/O

Densité relative : S/O

Coefficient de partage n-octanol/eau : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Température de décomposition : S/O

Viscosité : S/O

Propriétés explosives : S/O

Propriétés oxydantes : S/O

Solubilité dans l'eau : les solutions sont solubles

**RUBRIQUE 10. ----- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ -----**

**Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Possibilité de substances dangereuses**

Aucune donnée disponible

**Conditions et matières à éviter**

Température hors de la plage de 2 °C à 8 °C. L'exposition à l'humidité peut affecter la qualité du produit.

Le composant est sensible à la lumière.

**Réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

**Matières incompatibles**

Acides forts, oxydes de borane / bore, zinc, oxyde de calcium, méthylvinyléther, chlorure de calcium attaqué par le trifluorure de brome

**Produits de décomposition dangereux**

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11.----- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES -----

**Toxicité aiguë**

Données relatives à la substance / au mélange 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300), (n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6)

**DL50 par voie orale**

DL50 (rat) = 862 mg/kg

**CL50 par inhalation**

Aucune donnée disponible

**DL50 par voie cutanée**

DL50 (lapin) = 2 800 mg/kg

**Autres informations sur la toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

Données relatives à la substance Acide citrique (n° de registre CAS 77-92-9, n° EINECS 201-069-1)

**DL50 par voie orale**

DL50 (lapin) = 7 g/kg

DL50 (rat) = 5 040 mg/kg

**CL50 par inhalation**

Aucune donnée disponible

**DL50 par voie cutanée**

Aucune donnée disponible

**Autres informations sur la toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

Données relatives à la substance Chlorure de calcium (n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8)

**DL50 par voie orale**

DL50 (rat) = 2 301 mg/kg

**CL50 par inhalation**

Aucune donnée disponible

**DL50 par voie cutanée**

Aucune donnée disponible

**Autres informations sur la toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

**Corrosion/irritation cutanée**

Données relatives à la substance / au mélange 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300), (n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6)

Contact cutané chez le lapin, corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Données relatives à la substance / au mélange 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300), (n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6)

Contact oculaire chez le lapin : corrosif

Données relatives à la substance Chlorure de calcium (n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8)

Contact oculaire chez le lapin : irritation modérée des yeux

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

Données relatives à la substance / au mélange 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300), (n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6)

Cobaye : peut provoquer une réaction allergique au niveau de la peau

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Données relatives à la substance Chlorure de calcium (n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8)

Rat : réplication de l'ADN non prévue

**Cancérogénicité****CIRC**

Aucun composant de ce produit présentant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme un agent cancérogène humain probable, possible ou confirmé par l'IARC.

**ACGIH**

Aucun composant de ce produit présentant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme un agent cancérogène connu ou potentiel d'après l'ACGIH.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme agent cancérogène connu ou potentiel d'après le NTP.

**OSHA**

Aucun composant de ce produit dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par l'OSHA comme agent cancérogène possible ou confirmé.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée disponible

**Tératogénicité**

Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Système général harmonisé)**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Système général harmonisé)**

Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**

Aucune donnée disponible

**Effets potentiels sur la santé****Inhalation**

Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Peau**

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation cutanée.

**Yeux**

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Signes et symptômes d'exposition**

Aucune donnée disponible

**Effets synergiques**

Aucune donnée disponible

**Informations complémentaires**

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été totalement étudiées.

**Nº RTECS**

EV9800000

**RUBRIQUE 12.----- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES-----****Toxicité**

Données relatives à la substance Chlorure de calcium (n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8)

CL50 chez le poisson (Lepomis macrochirus) - 96 heures : 10 650 mg/L

Daphnie et autres invertébrés aquatiques : Daphnia magna (Puce d'eau) EC50 – 48 heures : 2 400 mg/L (ligne directrice 202 de l'OCDE pour les essais)

**Persistante et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol**

Données relatives à la substance Acide citrique (n° de registre CAS 77-92-9, n° EINECS 201-069-1)  
Il se dissout complètement dans l'eau.

**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Évaluation PBT/vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire/réalisée

**Autres effets néfastes**

Peut être néfaste pour les organismes aquatiques en raison du changement de pH. Éviter le rejet dans l'environnement. Le danger environnemental ne peut être exclu en cas de manipulation ou de mise au rebut non professionnelle.

**RUBRIQUE 13.----- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION-----**

Observer toutes les réglementations relatives à l'environnement en vigueur pour l'élimination des déchets. Les entités générant des déchets chimiques sont responsables de leur classification comme déchets dangereux. Contacter une entreprise professionnelle spécialisée habilitée pour l'élimination des produits non utilisés.

**Produit**

Les résidus de produit et les solutions non recyclables doivent être éliminés par une société dûment habilitée.

**Emballage contaminé**

Mis au rebut comme un produit non usagé.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série P : Non répertorié.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série U : Non répertorié.

**RUBRIQUE 14.----- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT-----****Département des transports (États-Unis)**

Marchandise non dangereuse.

**IMDG**

Marchandise non dangereuse.

**IATA**

Marchandise non dangereuse.

**RUBRIQUE 15.----- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES-----**

Conforme aux directives 1999/45/CE et 91/155/CEE et à leurs modifications.

**Dangers selon l'Agence fédérale d'hygiène et de sécurité du travail des États-Unis (OSHA)**

Aucun danger connu selon l'OSHA.

**Statut selon la Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)**

Non répertorié dans l'inventaire TSCA.

**Statut relatif à la Liste canadienne des substances domestiques (DSL) :**

Non répertorié sur les listes canadiennes DSL et NDSL.

**Composants selon la section 302 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 313)**

Aucune substance chimique de ce produit n'est assujettie aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 302.

**Composants selon la section 313 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 313) :**

Aucune substance chimique de ce produit n'est assujettie aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 313.

**Dangers selon les sections 311 et 312 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 311/312) :**

Danger aigu pour la santé

**Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du Massachusetts**

Glycols : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300),

n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6

**Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) de la Pennsylvanie**

Eau, n° CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Glycols : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300),  
n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6

Chlorure de calcium, n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8

**Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du New Jersey**

Eau, n° CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Glycols : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Proclin 300),  
n° de registre CAS 55965-84-9, n° EINECS 220-239-6

Chlorure de calcium, n° de registre CAS 10043-52-4, n° EINECS 233-140-8

**Composants répertoriés par la Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient aucune substance chimique reconnue par l'État de Californie comme provoquant des cancers, des anomalies congénitales ou autres effets sur la reproduction.

RUBRIQUE 16.----- AUTRES INFORMATIONS-----

**Texte des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3**

Irrit. des yeux : irritation oculaire.

H301 : toxique en cas d'ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H311 : toxique par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : toxique par inhalation.

H360FD : Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Inova Diagnostics, Inc. fournit les informations de la présente fiche de bonne foi, mais n'accorde aucune garantie quant à leur exhaustivité ou leur exactitude. Ce document est uniquement destiné à recommander de bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation en toute sécurité du produit par un personnel dûment formé. Les personnes recevant ces informations doivent déterminer par elles-mêmes l'adaptation du produit à une application spécifique. Inova Diagnostics, Inc. ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, ce qui inclut sans y être limité les garanties de valeur commerciale et d'adaptation à une application particulière, eu égard aux informations exposées dans la présente fiche ou au produit auquel lesdites informations se réfèrent. Par conséquent, Inova Diagnostics, Inc. ne saurait être tenu pour responsable en cas de réclamation, perte ou dommage résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations de la présente fiche.

QUANTA Flash et Inova Diagnostics, Inc. sont des marques déposées. Copyright 2016. Tous droits réservés ©